

Le Karaté-Club à l’heure du bilan



La fin de saison sportive se terminera par un rendez-vous important pour le club avec son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 3 juillet à 19h à la salle B. Pagnot. Ce moment d’échange permettra de faire le bilan de la saison et de présenter les projets et objectifs à venir. À l’issue de cette réunion, les adhérents se retrouveront autour du traditionnel barbecue du Karaté-Club de Bavans. Très apprécié, cet événement rassemble chaque année, pratiquants, parents, familles et bénévoles dans une ambiance conviviale pour clôturer la saison sportive. Sur les tatamis, le club se félicite également des excellents résultats obtenus cette saison. Après le remarquable parcours de Lyna Franchin, sacrée championne de Bourgogne-Franche-Comté en kata dans sa catégorie, et d’Alexis Anedda qui, après avoir lui aussi remporté le championnat de Bourgogne Franche-Comté en combat, a ensuite porté haut les couleurs du club lors des Championnats de France à Pont-à-Mousson en avril dernier. Qualifié grâce à ses excellents résultats régionaux, Alexis a réalisé une belle prestation en franchissant un tour de compétition au niveau national.

Le pari gagnant de la jeunesse à l’USB



Cette saison, l’US Bavans a écrit une belle page de son histoire. Repris par un groupe de jeunes joueurs motivés et encadrés par un comité expérimenté, le club a su retrouver une véritable dynamique. Les efforts de chacun ont été récompensés avec une montée en D3 après une belle saison en D4. Cette réussite est le fruit d’un travail collectif, d’un état d’esprit positif et d’une forte envie de faire grandir le club. Soutenu par la mairie de Bavans, l’US Bavans construit un projet ambitieux, tourné vers l’avenir, tout en gardant ses valeurs de proximité et de convivialité. Aujourd’hui, le club est prêt à relever un nouveau défi : la D3. Avec son groupe de joueurs, ses bénévoles et ses supporters, l’US Bavans aborde cette nouvelle étape avec confiance et détermination. L’aventure continue !

Le club souhaite également mettre à l’honneur le karaté féminin qui occupe une place de plus en plus importante au sein de ses effectifs. Plusieurs femmes adultes, ados et enfants, pratiquent aujourd’hui cette discipline, attirées par ses aspects sportifs, techniques et par les valeurs qu’elle véhicule. Une présence féminine qui contribue pleinement à la richesse et au dynamisme du Karaté-Club de Bavans. Enfin, durant l’été, des séances d’entraînement pourront être proposées ponctuellement par les entraîneurs présents, permettant aux pratiquants qui le souhaitent de maintenir leur activité. Nous vous donnons d’ores et déjà rendez-vous pour la rentrée le 1^{er} septembre 2026 pour les ados et les adultes et le 9 septembre pour les enfants. Les valeurs fondamentales du « KARATE » sont Respect, Discipline et Persévérance. Le karaté est accessible à tout âge, vous êtes les bienvenus, nous vous attendons.

Le président Félix Dolci et les entraîneurs

L’Écho du Mont Bart

Envie d’apprendre la musique ou de jouer en groupe ? Rejoignez-nous ! Cours (tous niveaux) : vents, batterie, tambour,... Professeurs diplômés, salle des associations. Cours : lundi, mardi, mercredi dès 17h30, orchestre le vendredi dès 19h30. Enfants & adultes, débutants ou confirmés Nous recherchons des jeunes musiciens !

Reprise des Motards de Bavans

Le club entame sa 21^{ème} année avec des sorties encadrées d’avril à octobre (environ 250 km), favorisant sécurité, convivialité et découverte. Départs depuis Bavans, café offert. Sortie longue prévue dans le Verdon. Cotisation : 25 €/an. **Contact :**
Marcel Manias – 07.88.48.03.30.

Le memento des démarches pour le mariage et le PACS

MARIAGE : déposer son dossier 2 mois avant le mariage. L’agent vérifie les pièces, les conditions légales permettant le mariage. Il publie les bans pendant une durée de 10 jours, prépare la cérémonie. Le mariage est célébré par la Maire ou un Adjoint en cas d’empêchement. Les pièces à fournir :
- Dossier de mariage.
- Pièce d’identité des futurs époux.
- Justificatif de domicile ou résidence de moins de 3 mois.
- Copie intégrale d’acte de naissance de moins de 3 mois (6 mois si étranger).
- Informations complètes des témoins (liste des témoins, déclaration des témoins, copie des pièces d’identités, justificatif de domicile, ...).
- Attestation des époux.
- Attestation du notaire en cas de contrat de mariage.
- Pour les étrangers : certificat de coutume, certificat de célibat ou capacité matrimoniale, traduction assermentée si besoin. Une attention particulière sera apportée à la compétence territoriale.

PACS : enregistrer l’union de deux partenaires majeurs vivant en résidence commune. L’agent vérifie le dossier, enregistre la convention. Il traite les modifications et dissolutions. Pièces à fournir :
- Déclaration conjointe de PACS - **Cerfa n° 15725*03.**
- Convention de PACS - **Cerfa 15726*02.**
- Pièces d’identité en cours de validité.
- Actes de naissance de moins de 3 mois (6 mois si étranger).
- Attestation sur l’honneur de résidence commune.
- Attestation sur l’honneur d’absence de lien de parenté ou d’alliance.

Modification de PACS : les deux partenaires doivent être d’accord, la modification peut avoir lieu à tout moment et autant de fois que nécessaire. Cette modification doit être effectuée auprès de l’autorité qui a enregistré le pacs initial. Pièces à fournir :
- Déclaration conjointe de modification - **Cerfa 15790*02.**
- Convention modificative - **cerfa n°15791.**
- Pièces d’identité des partenaires.
- Copie du PACS initial.

Dissolution de PACS : conjointement ou à l’initiative d’un des deux partenaires. Pièces à fournir :
- Déclaration conjointe de dissolution - **Cerfa 15789*03.**
- Copies des pièces d’identité.

Devenir conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Son rôle est d’accompagner les parties vers une solution amiable à leur désaccord. Il peut être saisi soit directement par les parties en dehors de tout procès, soit par le juge, lorsqu’il a été saisi d’un litige. Il intervient lors de nombreux conflits civils du quotidien tels que les recouvrements de créance, les conflits de voisinage, etc. Le conciliateur réunit les parties pour écouter leurs arguments, rétablir le contact et proposer une solution. Pour devenir conciliateur de justice, vous devez : être majeur, jouir de vos droits civiques et politiques, ne pas être investi d’aucun mandat électif dans le ressort dans lequel vous exercez vos fonctions, ne pas exercer d’activité judiciaire à quelque titre que ce soit, justifier d’une formation ou d’une expérience juridique, être disponible pour participer occasionnellement au service public de la justice. Le conciliateur de justice suit une journée de formation initiale obligatoire au cours de la première année de sa nomination et une

journée de formation continue obligatoire dans les trois ans suivant le renouvellement de ses fonctions. **Conditions d’exercice** : le conciliateur de justice prête serment devant la cour d’appel. Il est nommé, sur proposition du magistrat coordonnateur, par ordonnance du premier président de la cour d’appel. À sa première nomination, il exerce ses fonctions pendant un an, puis pour des périodes de trois ans. Le conciliateur de justice n’est pas rémunéré, il exerce ses fonctions à titre bénévole. Il bénéficie toutefois de moyens matériels tels que la mise à disposition de locaux pour la tenue de leurs séances de conciliation, le remboursement des frais de déplacement occasionnés par les besoins de l’exercice de ses fonctions et le versement d’une indemnité forfaitaire destinée à couvrir ses menues dépenses.

Contact par courrier au Tribunal judiciaire, magistrat coordonnateur de la conciliation de justice, cité judiciaire, 1 rue Mozart 25200 Montbéliard ou par mail à l’adresse recrutement.tj-montbeliard@justice.fr

Application CITYALL

Nous vous rappelons que l’application « CITYALL » vous permet d’être connecté en permanence avec votre ville pour les actualités et les informations d’urgences (alertes orage, alertes canicules, coupures d’eau, électricité, routes barrées, etc.) Il vous suffit de télécharger l’application (gratuite) puis de vous abonner (également gratuitement) à la ville de Bavans. Vous recevrez alors sur votre smartphone toutes les informations communiquées par la Mairie et les élus de Bavans. Pour accéder à l’application, vous pouvez également scanner le QR code figurant sur le flyer ci-dessous.



BAVANS INFOS

BIMESTRIEL D’INFORMATIONS N° 139 - JUILLET - AOÛT 2026

ÉDITO

Chères Bavanaïses, chers Bavanaïs, C’est avec regret que nous avons assisté à la fermeture de l’Unité de Vie « Les Soleils » installée depuis plus de 30 ans au sein de notre commune. Le gestionnaire de l’établissement, Mutualité Française Comtoise, a fait le choix de regrouper les 4 structures du Pays de Montbéliard dont il a la charge : Bavans, Etupes, Sochaux et Seloncourt au sein d’un nouvel Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à Valentigney. Au cours de l’automne 2025, nous avons rencontré le propriétaire des locaux, en l’occurrence le bailleur social Habitat 25, pour évoquer le devenir de cet établissement et lui signifier le besoin de notre commune en logements seniors. Nous allons continuer le travail entrepris avec lui pour que Bavans puisse accueillir ses aînés au sein d’une structure adaptée. Continuons avec la célébration de notre fête nationale, le traditionnel feu d’artifice aura lieu cette année le lundi 13 juillet à 22h45 au stade de Bavans. En cas d’orages annoncés, surveillez notre page Facebook « Ville de Bavans » ou l’application CITYALL pour avoir les infos de dernière minute ! Animation musicale et petite restauration vous attendent, venez nombreux ! Pour conclure cet édit, parlons un peu de football. Après la belle saison du FC Sochaux-Montbéliard et la montée en Ligue 2 qui a fait de nombreux heureux parmi les habitantes et habitants du Pays de Montbéliard et au-delà, nous souhaitons le meilleur à nos footballeurs français lors de la Coupe du Monde de football que vous êtes nombreuses et nombreux à suivre ! Bel été à toutes et tous !

La Maire,
Sophie RADREAU

INFOS MAIRIE Prolongement de la piste cyclable



Au cours de vos balades à pied ou à vélo, vous avez peut-être déjà parcouru le nouveau tronçon de piste cyclable construit par PMA en direction du site de Forvia. Il vous permet de rejoindre l’Euro vélo route (EuroVélo 6) par la passerelle traversant le Doubs au niveau de la commune de Lougres. Les travaux, réalisés par Eurovia et d’un montant de 420 500 €, ont été financés conjointement par Pays de Montbéliard Agglomération et par la Région. Une seconde phase, qui permettra de prolonger la voie jusqu’au centre de Bavans, est déjà programmée.



RETOUR EN IMAGES



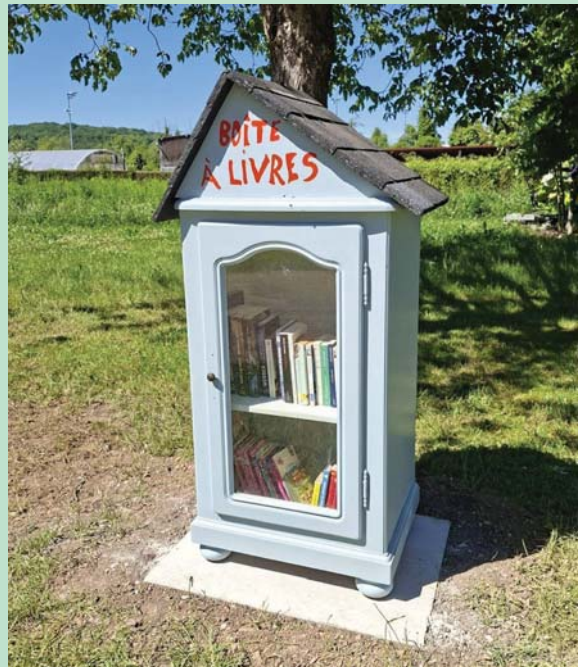
Chasse aux œufs.



Cérémonie commémorative du 8 mai.

INFOS MAIRIE

Une seconde boîte à livres



Nous vous signalons qu'une seconde boîte à livres a été installée dans le Parc des Champs Perriets.

Rangement des poubelles

Nous rappelons à nos administrés qu'il leur appartient de récupérer leurs poubelles après le passage de la collecte.

VIE SCOLAIRE

Service Enfance-Jeunesse mai - juin 2026

Retour sur le centre de loisirs d'avril

De très belles vacances ont été proposées à nos petits Bavanais. Chez les 3-6 ans, la thématique des contes a été notre fil conducteur au cours des deux semaines. Au programme des activités manuelles, des grands jeux, du sport et de la cuisine ont été proposés à tous les participants. Chez les 6-12 ans, place à la thématique « Un jour un film » : chaque nouvelle journée au centre était l'occasion d'échanger sur un film culte et les activités du jour correspondaient à la thématique. Des activités, des jeux des défis du sport ont également fait partie du programme.

Nous avons eu la chance de passer une journée au stade Bonal lors d'une journée sportive organisée par PMA, où les enfants sont toujours très fiers de fouler la pelouse et d'aller à la rencontre des joueurs.

Des sorties au parc du Petit Prince, au parc des Campagnes et des sorties vélo ont complété le programme



La pause méridienne



Le temps de midi constitue un vrai temps d'animation pour les équipes, il est essentiel d'offrir aux enfants un temps de repas de qualité, propice au partage. à la convivialité et aux échanges. Les équipes des deux centres sont très attentives à ce que chaque enfant prenne du plaisir à venir manger à la cantine avec les copains. C'est un temps de découverte, d'apprentissage et d'autonomie pour tous. Dès leur arrivée en restauration scolaire, les enfants apprennent à se servir, à manger de manière autonome à goûter de tout et, très vite, ils apprennent à débarrasser leurs assiettes et à trier leurs déchets. Les menus plaisent aux enfants, même quand ce sont des légumes ! De vrais champions !

Inscriptions service périscolaire - extrascolaire

Les inscriptions ou réinscriptions pour les services périscolaires (matin midi et soir) et/ou extrascolaire (mercredis et vacances) se déroulent au bureau du pôle enfance jeunesse du 4 juin 2026 au 3 juillet 2026 inclus.

Pour tous renseignements, prendre contact avec Mme Bissoli au 06.12.80.05.19.

Spectacle de fin d'année



Vendredi 22 mai a eu lieu le spectacle de fin d'année de nos accueils périscolaires. Ce sont 80 enfants âgés de 3 à 12 ans qui sont montés sur scène pour présenter le travail de chaque atelier. Au programme danse, chants et présentation de talents. Bravo à tous les enfants !



Centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 6 au vendredi 31 juillet. Chez les 3-6 ans le thème retenu est : « Un jour, un métier ». Chez les 6-12 ans, le mois des défis sera à l'honneur. Un bel été en perspective !

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque - rue des Bleuets - Quartier Bel-Air
Tél. : 03.39.03.41.90 - E-mail : bibliotheque@bavans.fr
www.cbpt25.com :
le site qui vous permet de consulter le catalogue de tous nos livres.

Chaque mois, le premier mercredi à 15h : animation pour les enfants « LES PETITS LUTINS », prochaine séance le mercredi 1^{er} juillet.

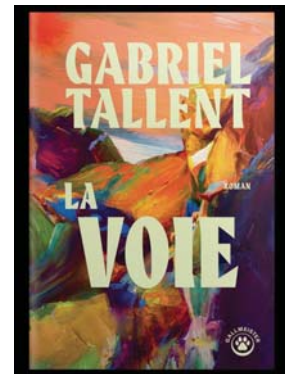
La bibliothèque sera fermée du 1^{er} au 31 août :
Réouverture le mercredi 2 septembre.

Les nouveautés de juillet 2026

ADULTES

♥ Coup de cœur
des bibliothécaires

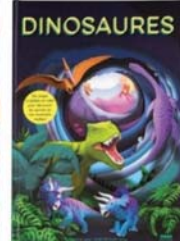
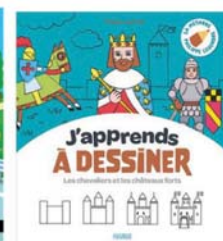
La voie de Gabriel TALLENT



I. ARTUS
S. BISSOLI
D. CARIO
J. CHAPMAN
T. COLLINS
M. CONNELLY
M. GRUND
A. JACOBS
L. RILEY
G. TALLENT
A. VALOGNES
D. WINSLOW
BD

Odette et le mystère de l'île de Pâques
Les Fulgurés
Les Gueules bleues
Les chroniques de Fogas T6
Le parfum des fleurs sauvages T2
Sans âme ni conscience
Prédateurs de la nuit
La saga des Haller T2
La dernière chanson d'amour
La Voie ♥
L'émerveillement
Le Casse Ultime
Tango T6

JEUNES



LES INFOS DU CCAS

De 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
03.81.96.95.92 - ccas@bavans.fr



Plan canicule : recensement des personnes isolées ou fragiles

Conformément aux dispositions de cette loi du 30 juin 2004, la commune a mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, notamment les très fortes chaleurs, l'intervention des services sociaux et sanitaires est facilitée auprès des personnes enregistrées. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité(e) à vous faire recenser auprès du Centre communal d'action sociale. Cette démarche peut aussi être accomplie par une personne de votre entourage avec votre accord. Le CCAS pourra ainsi être en lien régulier avec vous et vous conseiller, en cas de besoin, sur les mesures à prendre.

Violences sexistes et sexuelles

La loi interdit et punit les violences. Le 3919 «Violences Femmes Info» est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. En complément des services médicaux et de justice, plusieurs intervenants spécialisés tiennent des permanences : CIDFF25, Asso Solidarité Femmes 90, France Victimes,... Des accompagnements et aides financières existent selon les situations. Le 116 006 est le numéro national d'aide aux victimes. Informations disponibles au CCAS.

Magasin solidaire «Un p'tit Coup de Pouce»

Le magasin est ouvert le lundi après midi pour l'aide alimentaire. L'accès au magasin solidaire se fait par l'intermédiaire d'un travailleur social (Département, CCAS, CAF, etc). **Dons au magasin** : le magasin solidaire est habilité à recevoir des dons : surplus de récoltes de jardin ou du verger, produits à l'emballage non ouvert, couches et produits d'hygiène. Contacter le CCAS pour plus d'informations.